

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

VIGICRUES

Hydr^oPortail

TOUT SAVOIR SUR LE DÉBIT
DE VOTRE RIVIÈRE, À SEC OU EN CRUE



Qu'est-ce que l'Hydroportail ?

Le site internet d'accès aux données relatives à l'écoulement des cours d'eau.

Il donne accès aux données de hauteurs et débits des rivières françaises, mesurés par environ 5 000 stations hydrométriques. Ces stations sont gérées par l'État, des collectivités ou d'autres organismes.

Quel service offre-t-il et pour quel public ?

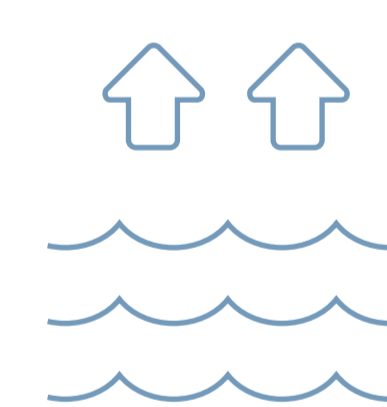
Il permet de connaître le niveau de votre rivière à sec ou en crue en temps réel.

Il conserve l'historique sur parfois plus de 100 ans. Pour les plus avertis, l'Hydroportail permet de comprendre les étapes de production des données et d'élaborer des statistiques personnalisées.

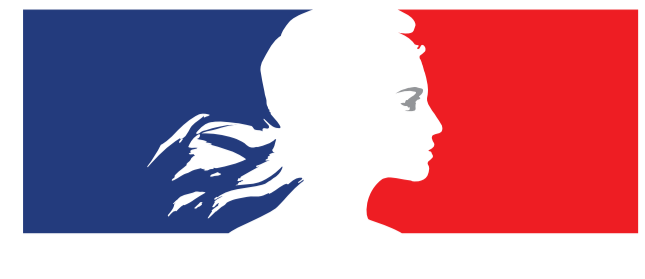


Comment bénéficier de ce service ?

En se connectant sur <https://hydro.eaufrance.fr> ! En créant gratuitement un compte, vous pouvez conserver des listes de vos stations préférées et suivre facilement l'évolution du niveau de votre rivière.



vigicrues.gouv.fr



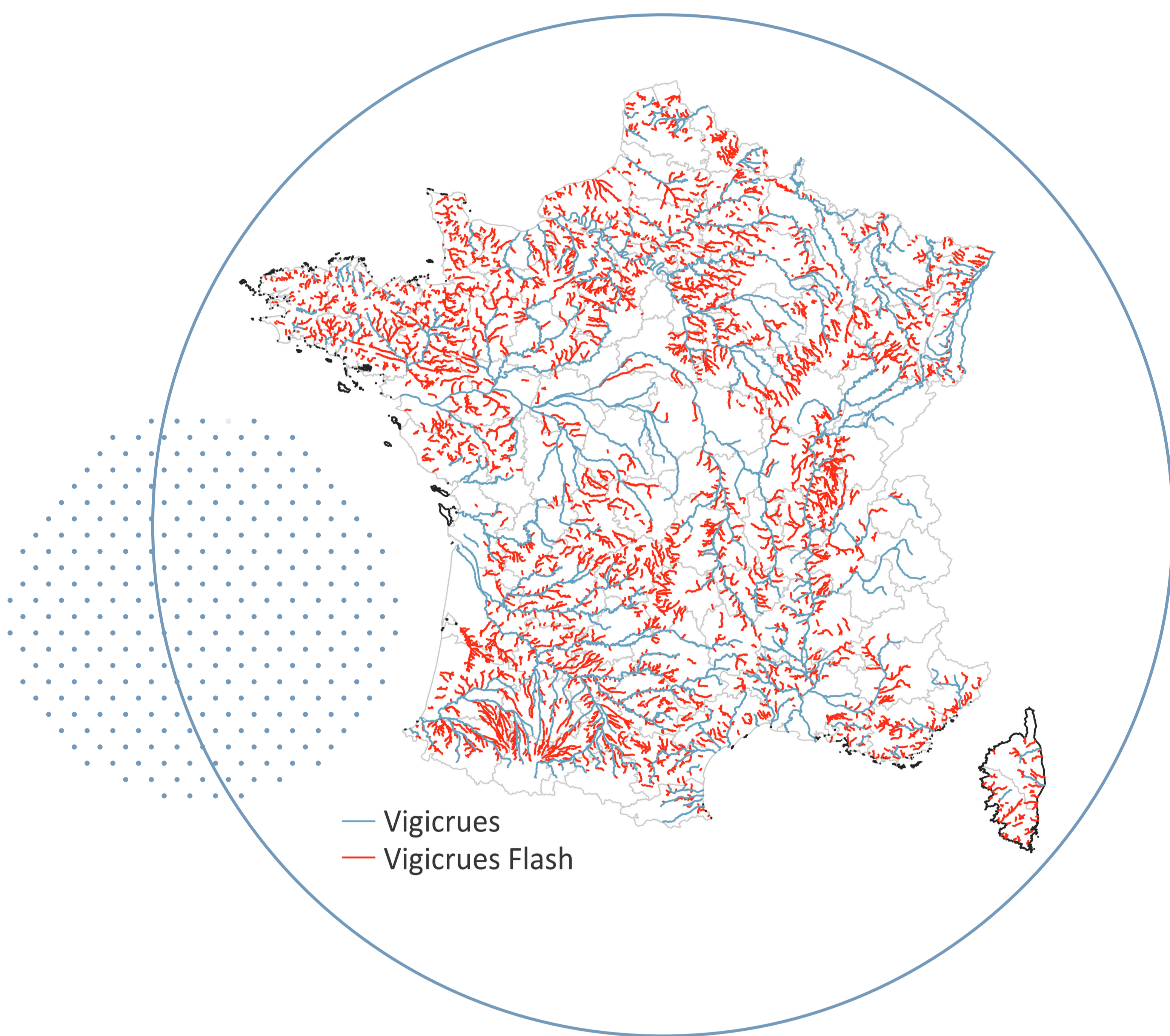
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

VIGICRUES

VIGICRUES
FLASH

DES AVERTISSEMENTS AUTOMATIQUES SUR LES CRUES SOUDAINES POUR LES ÉLUS ET LES GESTIONNAIRES DE CRISE



Qu'est-ce que Vigicrues Flash ?

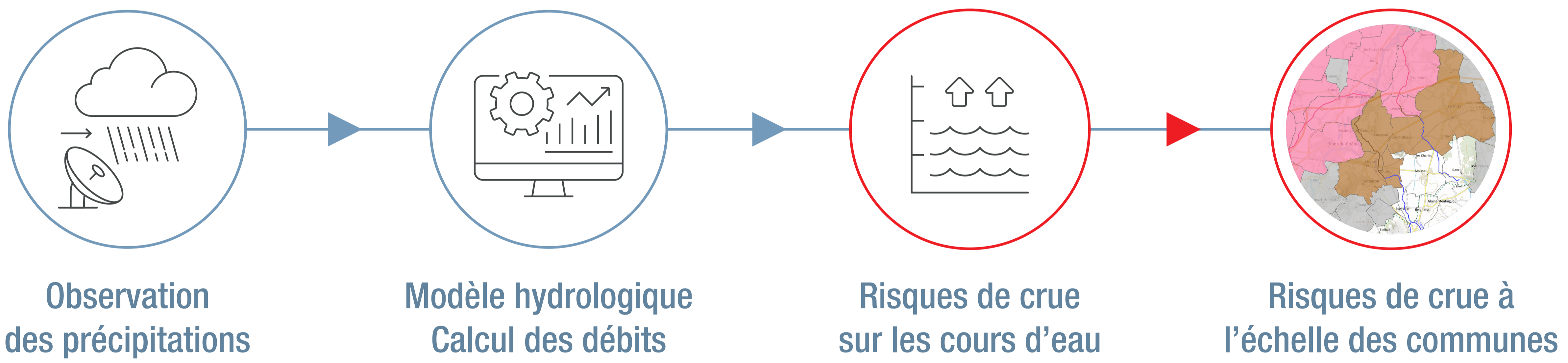
Un service d'avertissement gratuit, sur abonnement, qui permet d'être informé en cas de risque de crue rapide.

En complément de la vigilance crues, qui concerne environ 23 000 kilomètres de grands cours d'eau, Vigicrues Flash offre un système d'avertissement automatique en cas de risque de crue forte ou très forte sur les cours d'eau non couverts par la vigilance crues, c'est-à-dire sur près de 34 000 kilomètres. Ces cours d'eau de plus petites tailles sont soumis à des variations du niveau d'eau soudaines et rapides. Il concerne environ 10 500 communes de la métropole.



Comment ça marche ?

> Envoi d'un avertissement par SMS, courriel ou appel vocal aux abonnés



L'abonnement est gratuit et réservé aux préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux.

Comment puis-je m'abonner à Vigicrues flash ?

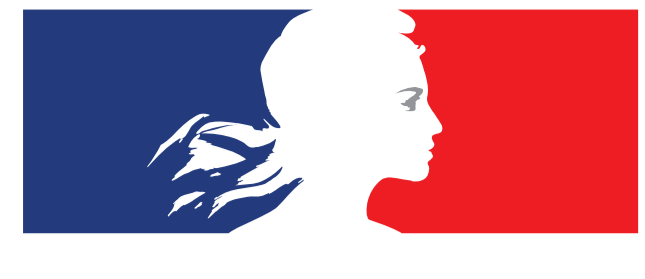
Rendez-vous sur le site [apic-pro.meteofrance.fr](https://www.apic-pro.meteofrance.fr) et cliquez sur « créer un compte ». L'identifiant est le code INSEE pour les communes et le SIRET pour les autres utilisateurs. Une fois votre compte validé par la préfeture, vous pourrez choisir jusqu'à 5 destinataires de SMS et de mails ainsi qu'un destinataire obligatoire pour les messages vocaux d'avertissement.

Vigicrues flash fournit également une cartographie accessible pour tous depuis l'application smartphone et le portail internet: <https://www.vigicrues.gov.fr/>

Informations et assistance sur: vigicruesflash-contact@developpement-durable.gov.fr



[vigicrues.gov.fr](https://www.vigicrues.gov.fr)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

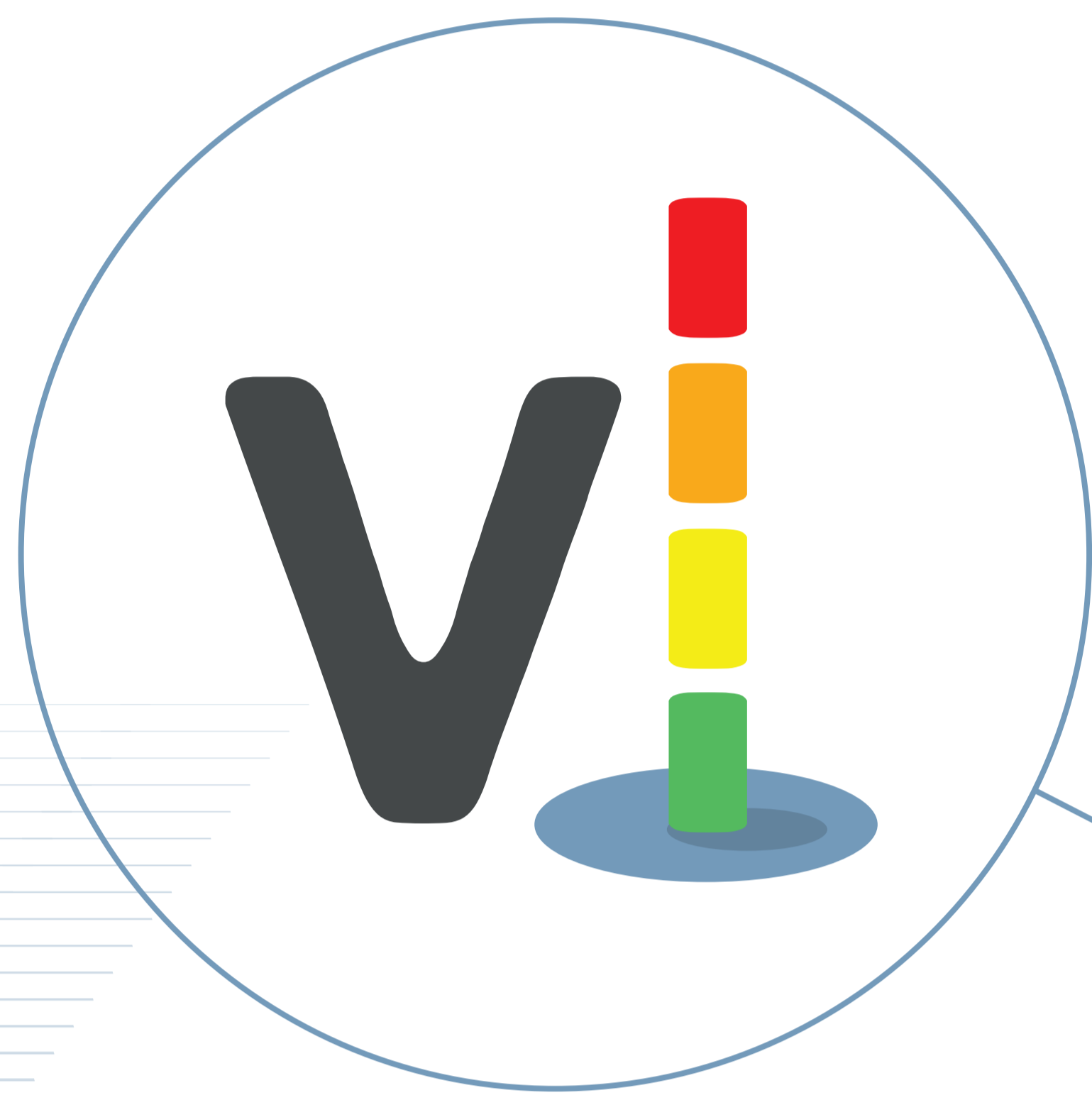
Liberté
Égalité
Fraternité

VIGICRUES

LE SERVICE D'INFORMATION SUR LE RISQUE DE CRUES

En France, plus de 17 millions d'habitants sont exposés au risque d'inondation par débordement sur tous les cours d'eau et dans toutes les régions. L'État a mis en place Vigicrues pour informer tous les publics sur ce risque et avertir la population et les gestionnaires de crise, qui mobilisent les moyens de secours nécessaires.

Les services offerts par Vigicrues via le site internet



La vigilance crues regroupe:

- > Une carte de vigilance crues actualisée deux fois par jour, avec un niveau de vigilance: vert - jaune - orange - rouge.
- > Des bulletins d'information nationaux et locaux;
- > Des données en temps réel et des prévisions.

C'est aussi un portail d'accès intégrant les liens vers:

- > Le service d'information spécifique aux crues soudaines sur les petits cours d'eau
- > La plateforme nationale collaborative des repères de crues témoignant des grandes inondations passées
- > L'Hydroportail qui donne accès aux données des stations hydrométriques en France.

VIGICRUES
FLASH



HydroPortail

S'abonner pour suivre la vigilance crues sur le site internet ou via l'application

Il est possible de s'abonner aux bulletins d'information et paramétrer des avertissements pour suivre l'évolution du niveau de vigilance crues à l'échelle d'un territoire, d'un département ou d'un tronçon de cours d'eau, ainsi que du niveau d'eau à une station hydrométrique en temps réel.



vigicrues.gouv.fr